

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 31 janvier 2020

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 11 février 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 février 2020

### MARCHES PUBLICS – AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET HABITAT - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Christian BREMAUD à Jean-Michel BEAUDIC, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Fabrice DESCAMPS, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Stéphane PIERRON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200213-C17-02-2020-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2020  
Date de réception préfecture : 19/02/2020

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 FEVRIER 2020****MARCHES PUBLICS – AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET HABITAT -  
APPROBATION DU MARCHE RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE  
MISE EN VALEUR (PSMV) DE NIORT**

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite mettre en œuvre un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) destiné à préserver et valoriser le patrimoine culturel du centre historique de la ville de Niort conformément aux dispositions de l'article L.631-3 du Code du patrimoine.

Les PSMV sont des documents d'urbanisme créés par la loi Malraux du 4 août 1962 (on parlait alors de secteur sauvegardé), votée en réaction contre les dégradations irréversibles infligées aux centres anciens par la rénovation urbaine.

Les PSMV répondent à un double objectif : préserver les ensembles urbains présentant un intérêt architectural, esthétique et historique, et en préciser les conditions de gestion au-delà des seuls monuments remarquables d'une part et permettre d'autre part, notamment du fait d'exonérations fiscales, la réhabilitation des immeubles et leur adaptation aux conditions de vie moderne.

Le PSMV complète l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans le sens où il règlemente l'intérieur des bâtiments. Il peut aussi imposer des démolitions.

Une étude préalable, basée sur un diagnostic, a permis de délimiter les contours du projet de PSMV à l'intérieur du Site patrimonial remarquable de Niort défini par les limites de l'AVAP.

Le présent marché a pour objet les études et le suivi de la procédure d'élaboration sur Niort du PSMV, d'une superficie de 76,21 hectares ainsi que l'étude d'environ 1 500 immeubles bâtis. Le nombre de parcelles s'établit à 2 502 dont 2447 parcelles bâties.

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué comme suit :

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Groupement Gilles MAUREL	488 476,00 €	586 171,20 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le marché décrit ci-dessus et autoriser sa signature.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jean BOULAIS**

**Vice-Président Délégué**